

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 5 mai 2015 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absente :	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2015-05-132 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-133 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que
rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la
séance extraordinaire du 10 avril 2015;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant l'achat de quatre (4) lumières de rue auprès de la firme
Lumca Inc., au coût de 1 320 \$ plus les taxes applicables;
 - 4.2 Résolution autorisant M. André Léveillé, maire et M. Gilles Damphousse,
conseiller, à prendre part aux assises de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ) qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015 à Montréal, au coût de 1 850 \$ plus
les taxes applicables;
 - 4.3 Résolution mandatant M. Jean Boutet pour assurer la gestion du terrain de
camping du stade de baseball au profit de la maison des jeunes Le Refuge, pour le
Festival Western 2015;

5. Greffes :

- 5.1 Adoption du règlement numéro 368-2015 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite;
- 5.2 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des trottoirs sur la rue St-Gabriel;
- 5.3 Résolution d'adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 1);
- 5.4 Résolution d'adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 2);
- 5.5 Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière, à procéder à une demande de propositions pour un contrat de gré à gré, pour la fourniture d'un service d'entretien des avertisseurs incendie, des systèmes d'alarmes-intrusions et de l'éclairage d'urgence des bâtisses appartenant à la Ville de Saint-Tite;
- 5.6 Demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour la collecte des déchets commerciaux, industriels et institutionnels;

6. Loisirs et culture

- 6.1 Aucun point.

7. Ressources humaines :

- 7.1 Résolution accordant la demande de prolongement de congé de maternité de Mme Patricia Brouillette, secrétaire administrative;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

- 8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ au comité des propriétaires du chemin Moreau (entrée 3 du Lac Perchaude) pour le déneigement, hiver 2014-2015, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Daniel Cossette, responsable);

9. Urbanisme et développement du territoire :

- 9.1 Aucun point.

10. Gestion des eaux :

- 10.1 Résolution acceptant la proposition de la firme Hibon Inc. pour effectuer la réparation des surpresseurs (eaux usées), au coût de 17 140.05 \$ plus les taxes applicables;
- 10.2 Résolution acceptant la proposition de la firme Stantec pour la vérification du débit et de la pression de l'eau pour la construction d'un bâtiment agricole, au coût de 950 \$ plus les taxes applicables;

11. Autres sujets :

- 11.1 Résolution autorisant l'achat d'un billet pour le cocktail-bénéfice annuel de la Fondation du Collège Shawinigan, qui a eu lieu le 23 avril 2015, au coût de 85 \$;
- 11.2 Résolution de félicitations à la Chambre de commerce de Mékinac pour l'organisation de l'Expo-Mékinac qui a eu lieu du 10 au 12 avril 2015;

- 11.3 Résolution autorisant le versement d'une aide financière de 100 \$ à M. Jérôme Trépanier et M. Jean-Sébastien Turcotte, soit 50 \$ chacun, pour le tournage d'un vidéo de monocycle acrobatique dans le sud-ouest des États-Unis;
12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} avril au 30 avril 2015 au montant de 387 585.60 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-134

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2015

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 10 avril 2015 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2015-05-135

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE QUATRE (4) LUMIÈRES DE RUE AUPRÈS DE LA FIRME LUMCA INC., AU COÛT DE 1 320 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire ajouter des lumières dans la rue Adrien-Bélisle;

ATTENDU la proposition de la firme Lumca Inc. au coût de 1 320 \$ plus les taxes applicables pour quatre (4) lumières de rue;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de quatre (4) lumières de rue de la firme Lumca Inc., au coût de 1 320 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-136 **RÉSOLUTION AUTORISANT M. ANDRÉ LÉVEILLÉ, MAIRE ET M. GILLES DAMPHOUSSE, CONSEILLER, À PRENDRE PART AUX ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) QUI SE TIENDRONT DU 21 AU 23 MAI 2015 À MONTRÉAL, AU COÛT DE 1 850 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra ses assises annuelles à Montréal du 21 au 23 mai 2015;

ATTENDU QUE M. André Léveillé, maire et M. Gilles Damphousse, conseiller ont manifesté l'intérêt d'y assister,

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. André Léveillé, maire et M. Gilles Damphousse, conseiller, à prendre part aux assises annuelles de l'UMQ du 21 au 23 mai 2015 au coût de 1 850 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-137 **RÉSOLUTION MANDATANT M. JEAN BOUTET POUR ASSURER LA GESTION DU TERRAIN DE CAMPING DU STADE DE BASEBALL AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES LE REFUGE, POUR LE FESTIVAL WESTERN 2015**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le camping du stade de baseball est opéré au profit de la Maison des Jeunes Le Refuge, pendant le Festival Western de Saint-Tite;

ATTENDU QUE M. Jean Boutet a agi à titre de gestionnaire du terrain de camping du stade de baseball pour le Festival Western 2014;

ATTENDU QUE M. Boutet a manifesté l'intérêt d'assurer de nouveau la gestion du terrain de camping du stade de baseball pour le Festival Western 2015;

ATTENDU QUE tous les profits seront remis à la Maison des jeunes Le Refuge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Jean Boutet pour assurer la gestion du terrain de camping du stade de baseball au profit de la Maison des jeunes Le Refuge, pour le Festival Western 2015.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2015-05-138 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 368-2015 RELATIF À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE**

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 368-2015 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet l'administration et la gestion de l'événement spécial Festival Western de Saint-Tite qui a lieu à chaque année sur le territoire de la Ville de Saint-Tite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 368-2015 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-139 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR LA RUE ST-GABRIEL**

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 26 mars 2015, deux (2) soumissions ont été reçues, soient :

Soumissionnaires	Montant soumission
Cimentier Laviolette Inc.	61 440.34 \$ taxes incluses
Sylvain Allard béton et fissures Inc.	soumission rejetée non conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de réfection des trottoirs sur la rue St-Gabriel, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Cimentier Laviolette Inc., au montant de 61 440.34 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-140 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 1)**

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 1^{er} mai 2015, deux (2) soumissions ont été reçues, soient :

Soumissionnaires	Montant soumission
-------------------------	---------------------------

H.P. Terrassement (9006-3165 Québec Inc.)	75 857.62 \$ taxes incluses
Les Excavations Jovanex Inc.	80 203.98 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier (secteur 1), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise H.P. Terrassement (9006-3165 Québec Inc.), au montant de 75 857.62 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-141 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 2)**

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 4 mai 2015, deux (2) soumissions ont été reçues, soient :

Soumissionnaires	Montant soumission
H.P. Terrassement	\$ 99 796.00 taxes incluses
Les Excavations Jonvanex Inc.	\$ 95 151.77 taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier (secteur 2), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les excavations Jovanex Inc. au montant de 95 151.77 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-142 **RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ, POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'ENTRETIEN DES AVERTISSEURS INCENDIE, DES SYSTÈMES D'ALARME-INTRUSIONS ET DE L'ÉCLAIRAGE D'URGENCE DES BÂTISSSES APPARTENANT À LA VILLE DE SAINT-TITE**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire obtenir des propositions pour la fourniture d'un service d'entretien des avertisseurs incendie, des systèmes d'alarmes-intrusions et de l'éclairage d'urgence des bâtisses lui appartenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Me Julie Marchand, greffière, à procéder à une demande de propositions pour un contrat de gré à gré, pour la fourniture d'un service d'entretien des avertisseurs incendie, des systèmes d'alarmes-intrusions et de l'éclairage d'urgence des bâtisses appartenant à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-143 **DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET INSTITUTIONNELS**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour la collecte des déchets commerciaux, industriels et institutionnels;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs proposés, pour la collecte des déchets commerciaux, industriels et institutionnels;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2015-05-144 **RÉSOLUTION ACCORDANT LA DEMANDE DE PROLONGATION DE CONGÉ DE MATERNITÉ DE MME PATRICIA BROUILLETTE, SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE**

ATTENDU QUE Mme Patricia Brouillette, secrétaire administrative, est en congé de maternité depuis le mois de juin 2014;

ATTENDU QU'elle a formulé une demande afin de prolonger son congé de maternité jusqu'au 4 octobre 2015 inclusivement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde la demande de prolongation de congé de maternité de Mme Patricia Brouillette, secrétaire administrative, jusqu'au 4 octobre 2015 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2015-05-145

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AU COMITÉ DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN MOREAU (ENTRÉE 3 DU LAC PERCHAUDE) POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2014-2015, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. DANIEL COSSETTE, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par le comité des propriétaires du chemin Moreau (entrée 3 du Lac Perchaude) pour le déneigement, hiver 2014-2015;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par le comité des propriétaires du chemin Moreau (entrée 3 du Lac Perchaude) rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 200 \$ au comité des propriétaires du chemin Moreau (entrée 3 du Lac Perchaude) dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2014-2015 (M. Daniel Cossette, responsable).

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2015-05-146

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME HIBON INC. POUR EFFECTUER LA RÉPARATION DES SURPRESSEURS (EAUX USÉES) AU COÛT DE 17 140.05 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QU'il est nécessaire de réparer les surpresseurs pour les eaux usées;

ATTENDU la proposition de la firme Hibon Inc. au coût de 17 140.05 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2015-03-61 adoptée au même effet;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Hibon Inc. pour effectuer la réparation des surpresseurs pour les eaux usées, au coût de 17 140.05 \$ plus les taxes applicables;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite abroge, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 2015-03-61.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-147

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME STANTEC POUR LA VÉRIFICATION DU DÉBIT ET DE LA PRESSION DE L'EAU POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE, AU COÛT DE 950 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU la construction projetée d'un nouveau bâtiment agricole pouvant abriter jusqu'à 1 000 unités animales;

ATTENDU QUE le débit et la pression de l'eau de la Ville doivent être vérifiés afin de rencontrer cette nouvelle demande en eau;

ATTENDU la proposition de la firme Stantec, au coût de 950 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Stantec pour effectuer la vérification du débit et de la pression de l'eau pour la construction d'un bâtiment agricole, au coût de 950 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2015-05-148

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN BILLET POUR LE COCKTAIL-BÉNÉFICE ANNUEL DE LA FONDATION DU COLLÈGE SHAWINIGAN, QUI A EU LIEU LE 23 AVRIL 2015, AU COÛT DE 85 \$

ATTENDU l'invitation reçue de la Fondation du Collège Shawinigan, pour participer à son cocktail-bénéfice qui a eu lieu le 23 avril 2015;

ATTENDU que le coût du billet était de 85 \$ par personne;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a jugé pertinent d'être représenté lors de ce cocktail-bénéfice;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement de la somme de 85 \$ auprès de la Fondation du Collège Shawinigan pour le cocktail-bénéfice qui a

eu lieu le 23 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-149 **RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC POUR L'ORGANISATION DE L'EXPO-MÉKINAC QUI A EU LIEU DU 10 AU 12 AVRIL 2015**

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Mékinac a organisé l'Expo-Mékinac, qui s'est tenue du 10 au 12 avril 2015;

ATTENDU QUE cette exposition commerciale et industrielle a connu un énorme succès, faisant la promotion des entreprises d'ici et favorisant l'achat local;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères félicitations à la Chambre de commerce de Mékinac pour l'organisation de l'Expo-Mékinac qui s'est tenue du 10 au 12 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-150 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 100 \$ À M. JÉRÔME TRÉPANIÉ ET M. JEAN-SÉBASTIEN TURCOTTE, SOIT 50 \$ CHACUN, POUR LE TOURNAGE D'UN VIDÉO DE MONOCYCLE ACROBATIQUE DANS LE SUD-OUEST DES ÉTATS-UNIS**

ATTENDU QUE Messieurs Jérôme Trépanier et Jean-Sébastien Turcotte (Kaskade monocycle) ont un projet de voyage dans le Sud-Ouest des États-Unis pour tourner une vidéo professionnelle de monocycle acrobatique;

ATTENDU QU'ils ont fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Tite considère important d'encourager le sport d'élite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 100 \$ à Messieurs Jérôme Trépanier et Jean-Sébastien Turcotte, soit 50 \$ chacun, pour leur projet de voyage dans le Sud-Ouest des États-Unis pour tourner une vidéo professionnelle de monocycle acrobatique.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-151 RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2015 AU MONTANT DE 387 585.60 \$

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 30 avril 2015, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour ces périodes;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 387 585.60 \$ sont disponibles en date du 5 mai 2015.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
Appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE des comptes au montant de trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante cents (387 585.60 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-05-152 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 32.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire